

DECOUVERTE



Deux des brebis pâturent dans une végétation très hostile, en friche et non entretenue depuis 1955.



La jeune éleveuse, passionnée, sur la réserve ornithologique du havre de Geffosses.

Photos Papin.

Les prés-salés de Geffosses reçoivent le label AOC

Stéphanie Maubé, jeune éleveuse, fait paître habituellement ses 100 brebis dans le havre de Saint Germain sur Ay. Elle apprend que la fédération de chasse de la Manche, qui gère la moitié du havre de Geffosses, recherche des éleveurs prêts à mettre des animaux dans une végétation très hostile. Elle se porte aussitôt candidate.

L'objectif est de "rouvrir" le milieu naturel, envahi par le chien-dent maritime, une graminée colonisatrice qui s'installe au détriment de toutes les autres plantes. Les insectes et autres invertébrés disparaissent de la zone, donc les oiseaux qui s'en nour-

rissent, etc... Ces zones deviennent désertées et n'assurent plus leur rôle de base de la chaîne alimentaire. La fédération espère inciter un plus grand nombre d'oiseaux à venir nidifier ou faire étape dans ce havre.

L'éleveuse a donc demandé une expertise des prés-salés de Geffosses afin de les intégrer dans le zonage certifié pour l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), ce qui a abouti il y a deux semaines.

Le havre de Geffosses n'est que partiellement inclus dans l'AOC puisque toute sa surface n'est pas recouverte par les grandes

marées. La commission a défini un seuil de 66 brebis.

C'est ainsi que depuis le début du mois de juillet, sur une parcelle de 10 hectares, ses brebis, de race avranchine en voie de disparition ou des roussins de La Hague, nettoient le terrain. Les enclos sont alimentés par un petit panneau solaire. Sur ce domaine fragile, l'élevage est lié à la gestion de l'environnement et l'éleveuse se fait un devoir moral de nettoyer le terrain.

Les brebis quitteront le havre de Geffosses aux alentours du 15 décembre pour n'y revenir qu'au printemps 2012.

5 NOVEMBRE 2011